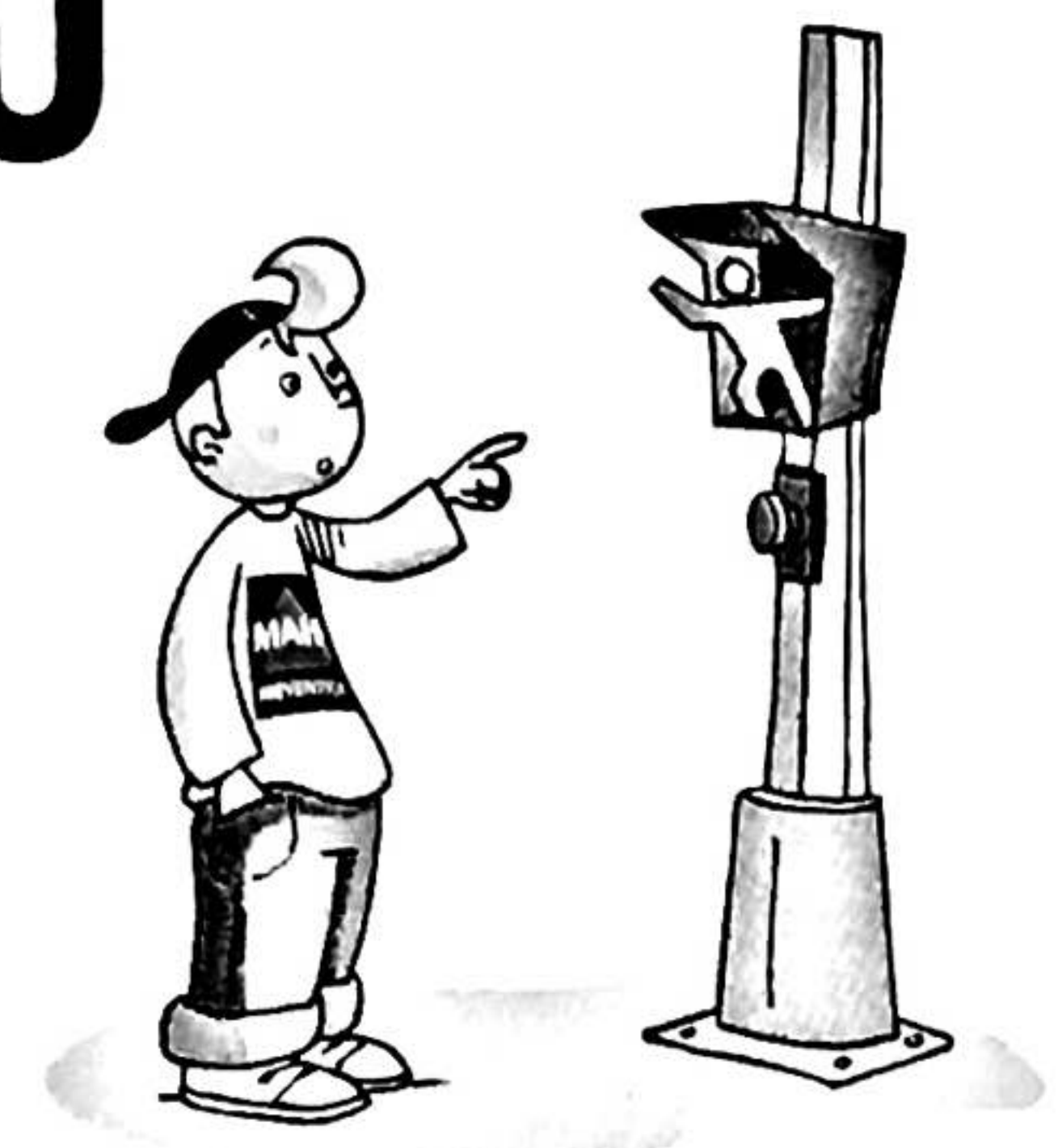
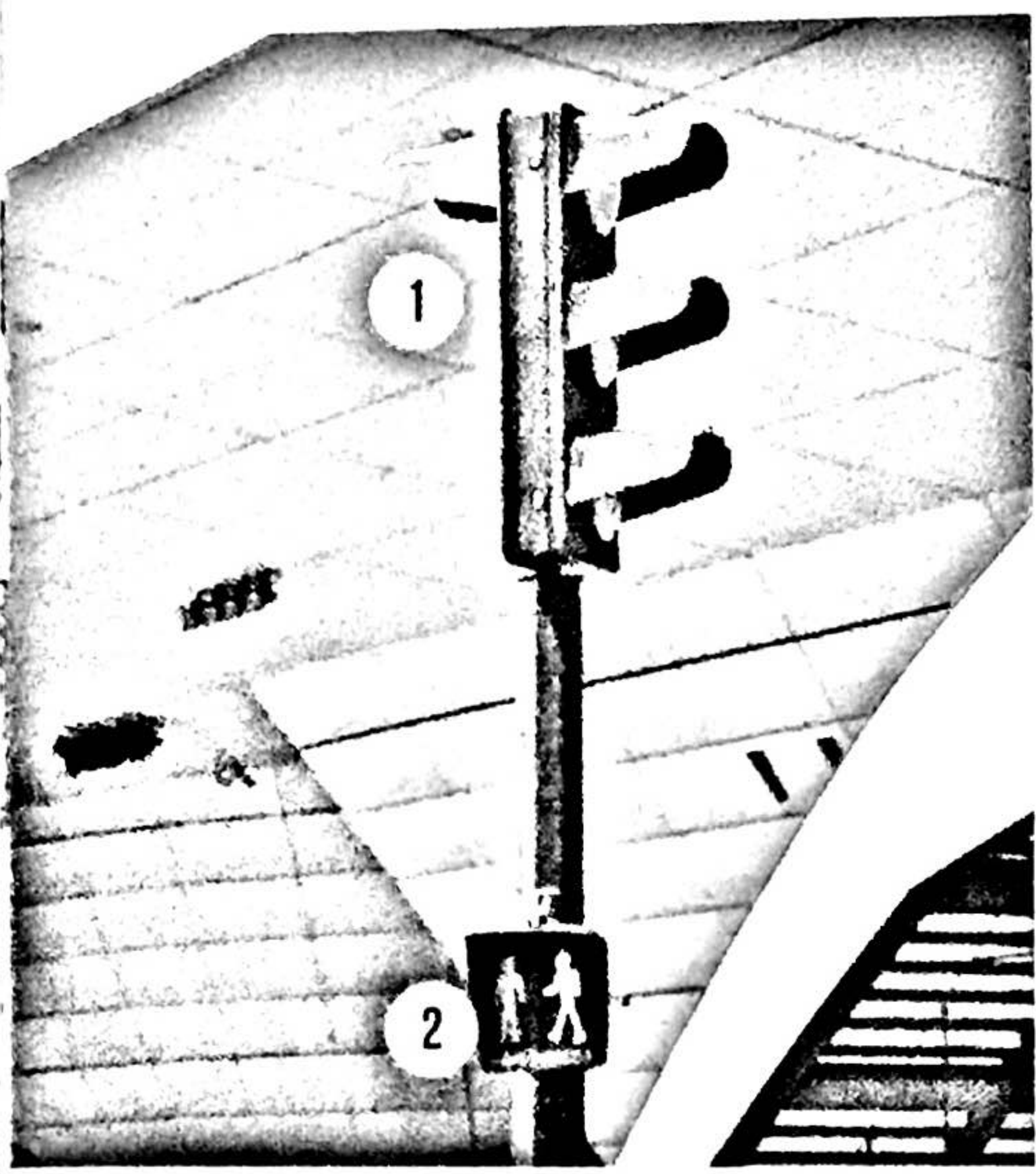


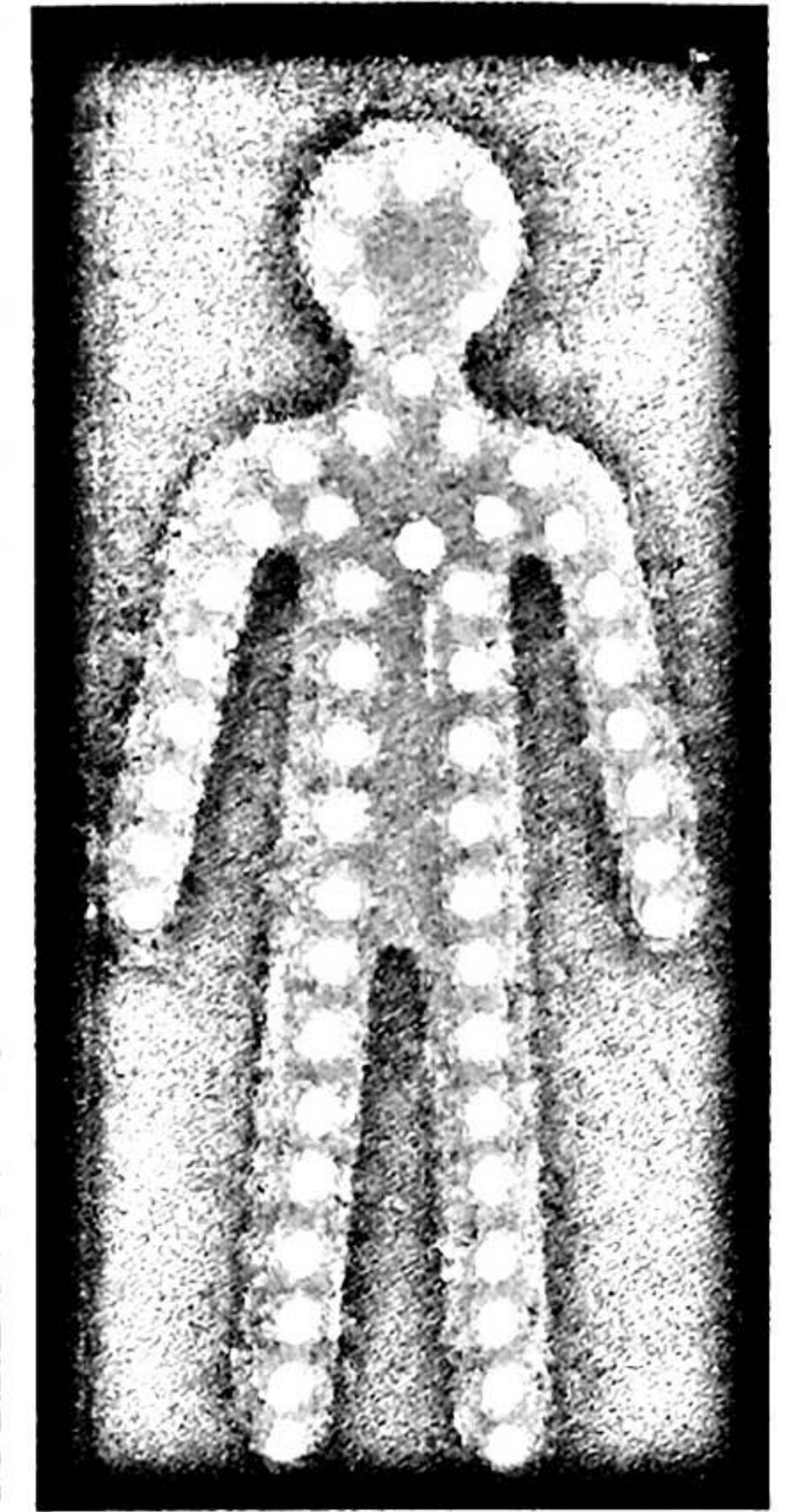
LES PIÈGES DU BONHOMME VERT



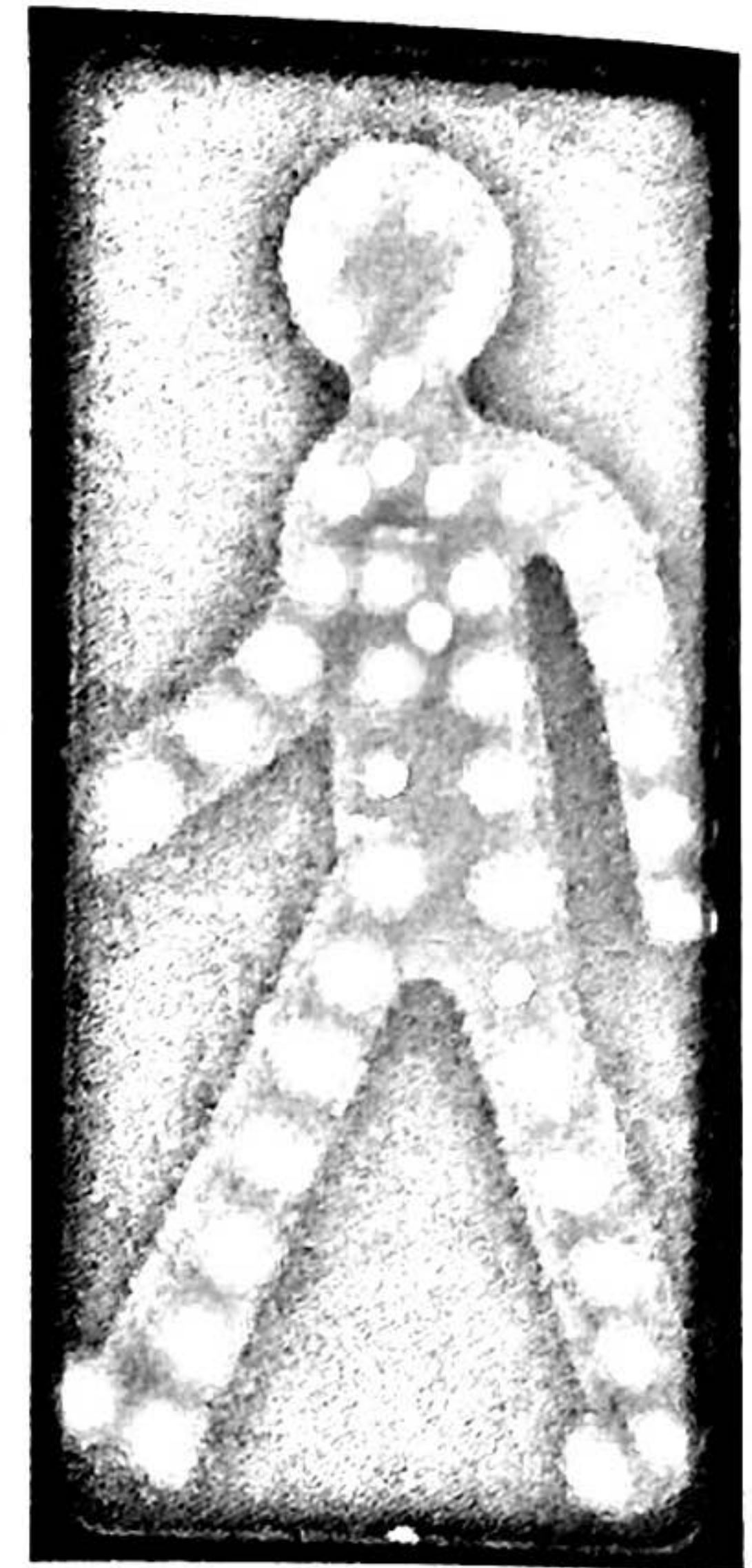
Le bonhomme vert ne te dit pas que tu peux traverser, c'est à toi de décider si tu peux passer en sécurité.



1 - Les feux rouge, orange et vert, c'est pour les conducteurs.
2 - Les bonshommes, c'est pour les piétons*.



Tu ne traverses pas.



Tu vas peut-être pouvoir traverser... C'est à toi de décider.

Les feux peuvent aussi être sonores. Si tu es malvoyant ou non-voyant et que tu as un bip, utilise-le. Si le feu est sonore, écoute-le, c'est à toi de passer.

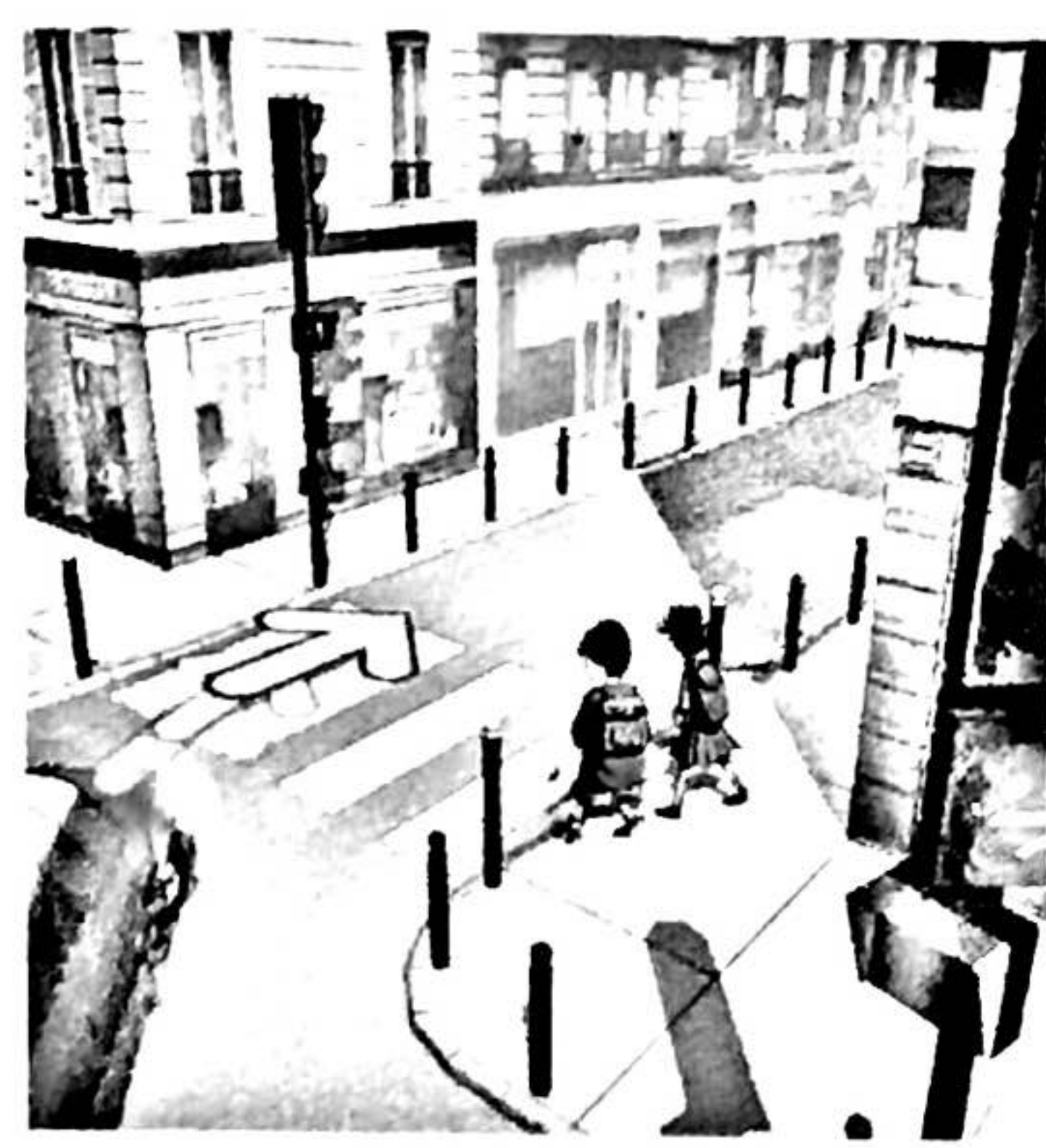
- S'il y a des feux tricolores, tu dois toujours attendre le bonhomme vert.
- Le bonhomme vert te dit que c'est à toi de décider si tu peux traverser.
- Si tu n'es pas sûr d'avoir le temps de traverser en sécurité, attends.



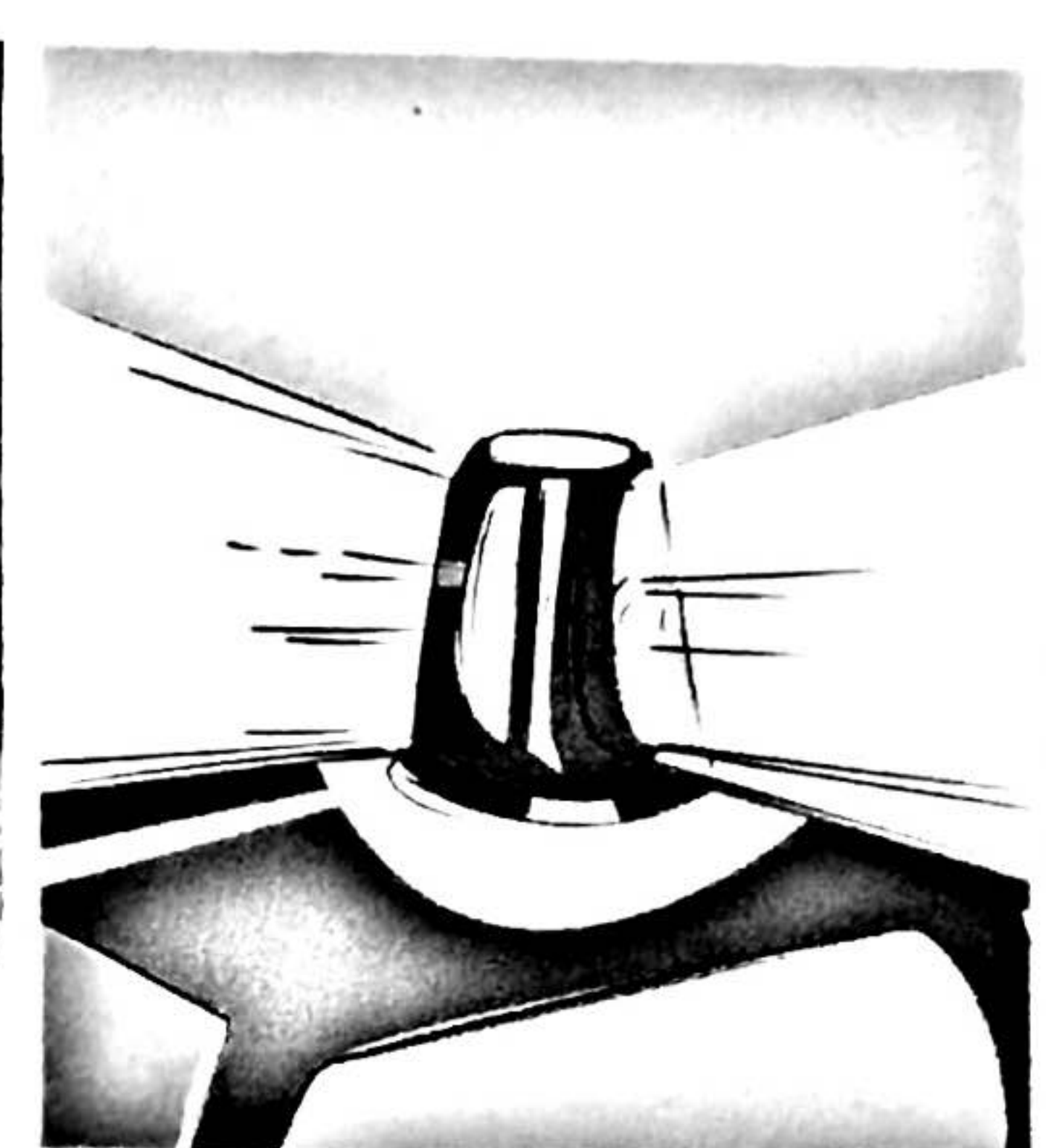
Même si le bonhomme est vert, un véhicule peut surgir. Tu n'es jamais en totale sécurité.



Un passage piétons*, ce n'est pas un mur. Rien n'empêche vraiment un conducteur de passer.



Dans un carrefour*, si une flèche orange s'allume, les conducteurs ont le droit de tourner. Ils risquent d'oublier les piétons*.



Un véhicule d'urgence (gendarmerie, police, pompiers, ambulance...) a le droit de passer au feu rouge.

Dès que tu entends ou vois une sirène, concentre-toi pour savoir si elle se rapproche. Reste sur le trottoir ou rejoins-le.

